équivoque.

Pourquoi le temps est-il arrivé de poser ce geste? C'est parce que notre pays, le Canada, pays souverain, a besoin de signes extérieurs pour bien marquer cette souve-

raineté légale et progressive.

Si notre pays a grandi à ce point qu'on lui reconnaît de toutes parts cette maturité manifeste, il faut donc que nous manifestions cette émancipation par un drapeau national vraiment canadien et fondamentalement distinctif. Il y va de la fierté et de l'avenir de notre pays, de la reconnaissance de notre affranchissement définitif.

Les Canadiens, sur cette terre de l'Amérique du nord, en très grande majorité désirent ardemment vivre non plus pour des pays qui ont vu naître leurs ancêtres lointains, mais pour la terre qui les nourrit, pour la terre qui nourrira leurs fils et leurs filles. pour la terre qui recevra leur dernier soupir, au dernier moment.

Seul un drapeau national canadien réellement distinctif renforcira les convictions qui ont donné naissance à la Confédération de 1867; seul un drapeau national canadien réellement distinctif concrétisera nos aspirations communes, nos libertés parlementaires et individuelles, notre compréhension réciproque et notre patriotisme canadien.

Monsieur l'Orateur, si tous les Canadiens ont besoin d'un tel drapeau, si tous les Canadiens le réclament avec l'appui des partis politiques, si le monde international salue le Canada comme un pays qui a atteint sa maturité, sa personnalité distinctive, qu'attendons-nous, nous membres de la Chambre pour enfin agir?

J'ai lieu de croire que la présente motion sera accueillie avec enthousiasme et que la Chambre lui accordera bientôt un vote positif.

En adoptant un drapeau national distinctif. il faut proclamer en même temps un hymne national distinctif car comment peut-on regarder simultanément un drapeau canadien distinctif et entonner le chant national d'un autre pays? N'allons pas au moins perpétrer ce non-sens intolérable et ridicule.

Étant donné qu'un comité parlementaire a choisi un drapeau, le gouvernement devrait faire adopter l'hymne national en même temps que le drapeau national. On devrait voter en même temps pour le drapeau et pour l'hymne, aussi national et aussi distinctif l'un

que l'autre.

Depuis longtemps les deux partis politiques, conservateur et libéral, qui ont formé le gouvernement, ont retardé d'accorder un drapeau distinctif à l'ensemble de tout le Canada. C'est leur affaire. Nous désirons bien un drapeau national, distinctif et canadien, mais [M. Latulippe.]

Depuis la dernière guerre, l'opinion cana- nous pouvons attendre. Pour nous du Québec. dienne a sans cesse évolué dans ce domaine il y a des choses plus pressantes à régler dans et elle a atteint un degré de maturité non tous nos rapports entre les provinces et le gouvernement fédéral. Mais dans tous ces autres domaines, nous ne voulons pas que les affaires d'intérêt culturel, intellectuel, se règlent grâce à la force du nombre, toujours à la majorité de 9 contre 1. C'est trop injuste, c'est trop inégal, c'est trop despotique. C'est encore là que nous demandons à toutes les nationalités qui composent le Canada de réfléchir sur le désir de nous comprendre sur une base humanitaire, sur une base essentielle au lieu de toujours nous séparer sur des terrains différentiels.

> Alors nous sommes mûrs pour avoir un drapeau national canadien. Les fautes, les manquements du passé ont été soufferts. Pensons donc à l'avenir, et dans cet avenir regardons-nous tous ensemble comme formant un seul peuple canadien, composé d'êtres humains qui ont les même besoins essentiels, d'abord composé de 19,300,000 citoyens canadiens en 1964, de 20,000,000 en 1967, au moment de nos fêtes canadiennes de la Confédération, du centenaire de la Confédéra-

> Ces 19,300,000 personnes humaines ont des droits reconnus dans nos lois canadiennes. Comme exemple, j'apporte avec plaisir la fameuse Déclaration canadienne des droits de l'homme du 10 août 1960, où l'on reconnaît que, pour tout le peuple du Canada:

> Le Parlement du Canada repose sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu, la dignité et la valeur de la personne humaine, ainsi que le rôle de la famille dans une société d'hommes libres et d'institutions libres.

> Il est par les présentes reconnu et déclaré que les droits de l'homme et les libertés fondamentales ci-après énoncés ont existé et continueront à exister pour tout individu au Canada, quels que soient sa race, son origine nationale, sa couleur, sa reli-

> gion ou son sexe:
> a) le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de la personne humaine..

> liberté de religion, liberté de parole, liberté de réunion et d'association, liberté de la presse...

Cet exemple, monsieur le président, démontre que nous sommes capables de faire quelque chose à la portée nationale, à la grandeur du Canada; quelque chose de strictement canadien, dans le domaine de la pensée, dans le domaine de l'esprit, dans le domaine de l'intelligence. Je comprends que c'est plus difficile et que cela prend plus de temps d'accorder ensemble 10 provinces plutôt qu'une, 28 nationalités plutôt qu'une, mais dans les domaines essentiels et humanitaires. pourquoi ne pas prendre l'exemple sur cette expérience déjà réalisée?

La préparation de la déclaration canadienne des droits de l'homme a exigé plusieurs semaines, plusieurs mois et même plusieurs années de travaux parlementaires; elle a coûté beaucoup d'argent peut-être beaucoup d'efforts, d'énergie et d'enthousiasme, mais à